



LA COMMUNICATION

Communiquer avec des photos

Utilisation de photos / donner en exemple la photo des smarties pour en demander



Gwendal, 9 ans, porteur du SA, utilise son classeur de communication avec sa mère au moment du goûter



Certaines personnes porteuses du Syndrome d'Angelman peuvent utiliser des photos pour communiquer, pour exprimer un besoin, faire des demandes, ou encore, « raconter ».

Qui?

- La majorité des personnes SA ont les compétences suffisantes pour apprendre à communiquer avec des photos. Certains ne pourront utiliser qu'une seule carte de communication, d'autres beaucoup plus, qui pourront alors être réunies dans un classeur ou un lutin. Il s'agit d'un code universel qui est compris de tous, son utilisation est facile. Néanmoins, un apprentissage est nécessaire, une méthodologie est indispensable.

Quelles photos?

- Les photos sont celles d'objets, d'aliments, de personnes.
- Elles sont proposées de façon très progressive en respectant une **methodologie précise**. (L'AFSA propose des formations).
- La photo peut être **donnée** à l'interlocuteur ou **désignée** du doigt selon les possibilités de la personne.
- Comme pour tout apprentissage, les personnes SA, en lien avec leur déficience intellectuelle, ont besoin, que la **progression** soit extrêmement **décomposée** afin de faciliter la compréhension et l'intégration de chaque étape de l'apprentissage.
- Le partenariat entre la famille et les professionnels s'inscrit comme un élément essentiel de l'apprentissage

Comment?

- Les photos sont souvent utilisées comme "**mots clefs**", donner la carte des smarties peut signifier "donne moi des smarties s'il te plait".
- Les photos peuvent également être associées entre elles.

Quelle utilisation?

- Les photos doivent ensuite être **utilisées de façon quotidienne, et dans la mesure du possible**, quelque soit le lieu de vie de la personne, école maternelle, IME, MAS, domicile, cabinet d'orthophonie, pour choisir un jeu, demander à boire, demander à regarder un dvd....
- L'utilisation peut être proposée au sein de la famille proche ou élargie.



Si les photos cessent d'être proposées à la personne SA, elles seront désinvesties et ne seront plus utilisées.